

CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS?

La garde à vue peut être une expérience incroyablement effrayante. C'est important que vous connaissiez vos droits lors de votre garde à vue.

CONSEILS JURIDIQUES GRATUITS

Ce service doit vous être proposé avant d'être interrogé dans un commissariat de police. Vous pouvez demander à consulter l'avocat commis d'office du commissariat de police. Il est disponible 24 heures sur 24 et est indépendant de la police. Vous pouvez également demander à contacter votre propre avocat si vous en avez un.

SOINS MÉDICAUX

Vous avez droit à des soins médicaux si vous êtes blessée ou que vous êtes souffrante.

VOTRE LOCALISATION

Vous pouvez demander à la police de prévenir quelqu'un, comme un membre de votre famille, de l'endroit où vous vous trouvez. Ils sont dans l'obligation de le faire.

ASSISTANCE LINGUISTIQUE

Vous pouvez faire appel à un interprète si vous en ressentez le besoin.

VOIR LES RÈGLES ÉCRITES

Vous avez le droit de consulter les règles que les policiers doivent respecter, également appelées 'codes de pratique'. Vous pouvez également demander à voir un écrit de la police vous informant de vos droits, tels que la possibilité de faire des pauses régulières pour manger et aller aux toilettes.



ASSISTANCE SUPPLÉMENTAIRE

Si vous avez été considérée comme une adulte vulnérable avant votre arrestation, vous avez le droit de bénéficier de la présence et du soutien d'un 'adulte approprié', tel qu'un parent, un aidant ou tuteur, un membre de la famille âgé de plus de 18 ans, un travailleur social ou un adulte approprié bénévole, pendant toute la durée de votre garde à vue.

A MESSAGE FOR STAFF

Are you confident the young person can understand this text? If not, please scan the QR code so they can access an alternative version of this leaflet.



AVEZ-VOUS DES DIFFÉRENCES DE LANGAGE CORPOREL OU DE COMMUNICATION À SIGNALER À L'OFFICIER ?

Il est important que vous informiez un officier de vos besoins en matière de communication. Il pourra ainsi savoir comment communiquer avec vous au mieux, de façon à ce que vous compreniez et que vous vous sentiez à l'aise.

-  Avez-vous des troubles de l'apprentissage tels que l'autisme ou le TDAH?
-  Avez-vous des difficultés à lire?
-  Votre langue maternelle n'est pas l'anglais?
-  Avez-vous des difficultés à établir un contact visuel?
-  Avez-vous des difficultés à entendre et avez-vous besoin d'un interprète en langue des signes britannique (BSL)?
-  Souffrez-vous d'anxiété?

Si c'est le cas, informez-en un officier ou un représentant légal dès que possible afin qu'il puisse mieux vous comprendre et comprendre vos besoins.

EXPLOITATION ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, LE MÉCANISME NATIONAL D'ORIENTATION (NRM)

Parfois, lorsque des personnes subissent des préjudices de la part d'autres personnes, elles peuvent être victimes de la traite des êtres humains.

Le mécanisme national d'orientation (NRM) est le processus qui permet d'identifier les victimes de la traite des êtres humains ou de l'esclavage moderne et de veiller à ce qu'elles reçoivent le soutien dont elles ont besoin.

La traite des êtres humains désigne le fait de forcer ou de contraindre des personnes à travailler, à commettre des délits ou à se livrer à des activités sexuelles contre leur gré, généralement pour le profit de quelqu'un d'autre. Les victimes sont souvent contrôlées par d'autres personnes et peuvent subir des pressions pour recruter d'autres personnes. Si vous avez été confrontée à cette situation ou si vous connaissez quelqu'un qui l'a été, adressez-vous à un officier, à votre représentant légal ou à un professionnel de confiance, afin qu'ils puissent vous apporter l'aide nécessaire.

CONTACTS UTILES

 Ligne d'aide pour l'esclavage moderne et l'exploitation au Royaume-Uni : 08000 121 700 (ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

 Ligne d'aide nationale pour les violences conjugales: 0808 2000 247 (ouverte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

 Ligne de conseil en droit pénal sur les droits des femmes : 020 7251 8887 (ouverte le mardi de 10 h à 12 h, le jeudi de 19 h à 21 h).

Ils peuvent vous conseiller sur les infractions sexuelles, y compris le viol et les agressions sexuelles, les violences conjugales, le harcèlement et le stalking (harcèlement criminel), le signalement des infractions à la police et au système de justice pénale, y compris l'indemnisation des victimes d'infractions pénales.

saferlondon

Safer London est une organisation caritative enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 1109444 et une société à responsabilité limitée sous le numéro 5190766. www.saferlondon.org.uk